

Fiche-action n°D2

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres »

Situation et justification :

La fabrication du papier a un impact significatif sur l'environnement puisqu'elle nécessite le déboisement d'immenses surfaces de forêts et consomme d'importantes quantités d'énergie et d'eau. Face à ce constat, il n'y a qu'une seule façon responsable de réagir: économiser le papier, trier le vieux papier et utiliser du papier recyclé. Dans le canton de Genève, malgré l'existence de structures de collecte sélective, 27% des ordures ménagères incinérées se composent encore de papiers et cartons¹. Toujours à l'échelle du canton, cela représente quotidiennement 250 tonnes de papier soit, selon le GEDEC, « une pile équivalente à cinq fois la hauteur du Salève » ! ...

Un des principaux lieux où s'accumulent chaque jour des papiers destinés à être jetés se trouve être les boîtes aux lettres.

Plusieurs allées d'immeubles sont équipées d'un bloc de boîtes aux lettres dans lequel est déjà intégré un bac pouvant récupérer le papier non désiré et des concierges sont attentifs à recueillir régulièrement ce papier en vue de son recyclage. Cependant, cette situation n'est pas généralisée. La présence de conteneurs destinés à la collecte sélective (entre autre du papier) et situés à proximité des immeubles est une solution globalement utile et très efficace. Toutefois, elle n'apporte pas une solution suffisante pour les personnes qui, lorsqu'elles relèvent leur courrier, ont l'habitude d'effectuer un tri sur place et de se séparer immédiatement de ce qui ne les intéresse pas (publicités ou journaux gratuits par exemple).

Objectifs visés :

- Faire en sorte qu'un bac de récupération du papier (ayant le pictogramme ad hoc pour clairement comprendre son usage) soit disposé dans les allées des immeubles, à proximité immédiate des boîtes aux lettres.
- Dans les allées qui disposeraient déjà d'un tel bac, s'assurer de son bon usage et rajouter le pictogramme ad hoc.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Accroissement de la collecte sélective du papier (contribution à limiter la déforestation ainsi que l'usage de l'eau et des énergies utiles à la fabrication du papier).

Pôle économique :

Augmentation des recettes issues de la collecte du papier et du carton.

Réduction des coûts d'incinération.

Pôle social :

Dimension éducative dans les immeubles et solidarité entre les habitants dans la réalisation d'un éco-geste.

Descriptif et mise en place de l'action:

1. Règlement communal des déchets

Rajouter dans le règlement concernant les déchets que les propriétaires d'immeubles ou les régies immobilières mandatées pour leur gestion doivent équiper les allées d'immeubles d'un bac de récupération du papier visible par un pictogramme ad hoc. Le bac sera installé à proximité immédiate des boîtes aux lettres à l'intention des locataires pour y jeter les courriers non désirés. Ce bac devra être régulièrement vidé par le concierge de l'immeuble (ou la société de nettoyage mandatée) dans le conteneur prévu pour le papier (article 17 de la loi sur la gestion des déchets – L 1 20).

¹ Source : Service cantonal des déchets « GEDEC », www.geneve.ch/dechets, septembre 2006

2. Régies immobilières et propriétaires d'immeubles

- Inviter les propriétaires et les régies actives à Chêne-Bourg à équiper le hall des immeubles de logement d'un bac à papier à proximité immédiate des boîtes aux lettres, ou si cela est déjà fait, d'y apposer un autocollant reproduisant le pictogramme de la récupération du papier et du carton.

- Leur demander de sensibiliser leurs locataires afin de soutenir les efforts d'information réalisés par le canton et la commune ; les régies pourraient revoir leurs directives au sujet du comportement à adopter dans les locaux communs des immeubles ; elles pourraient également prévoir, dans les futurs contrats de bail, l'obligation pour les locataires d'utiliser un tel bac à papier et d'en respecter l'affectation.

3. Concierges et entreprises de nettoyage

- Informer et sensibiliser les concierges et entreprises de nettoyage à cette mesure de manière à ce que l'installation et la gestion de ce bac soient correctement assurées et que les locataires soient à leur tour informés et sensibilisés à cette mesure².

4. Information auprès des habitants de Chêne-Bourg

- La mise en place de cette mesure devra s'accompagner d'une information grand public (journal communal et lettre d'information électronique de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg en particulier).

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics » et des « bâtiments », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement », le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

Les propriétaires, régies immobilières, concierges et entreprises de nettoyage pour permettre la mise en place et la bonne gestion des bacs.

Le Service de l'information et de la communication (anciennement Environnement-Info) pour une contribution à l'information et à la sensibilisation des concierges et entreprises de nettoyage.

Le mandataire en charge de la levée des déchets pour effectuer un pointage des installations de bacs dans les entrées d'immeubles.

Budget :

A préciser.

Si l'on considère que les bacs seront achetés, installés et gérés par les professionnels de l'immobilier et que le soutien du service cantonal peut être demandé gracieusement (information auprès des concierges), il reste les démarches et travaux administratifs à effectuer au sein de l'administration communale (donc sans dépenses particulières si ce n'est une éventuelle production d'autocollants reproduisant le pictogramme de la récupération de papier qui pourrait être mis à la disposition des propriétaires, régies et concierges pour équiper les bacs).

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de bacs et d'autocollants installés
- Quantité de papier collecté pour une valorisation (tonnage annuel)

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel de la mesure sur la base des indicateurs et des commentaires transmis, de manière à l'ajuster.

*Reproduction du pictogramme utilisé
dans le canton de Genève pour
la récupération du papier et du carton*



² Le Service de l'information et de la communication (SIC) pourrait prendre une part active à ce travail d'information et de sensibilisation en organisant de manière ciblée une ou des séances destinées aux professionnels de Chêne-Bourg. Ce soutien du service cantonal pourrait en même temps concerner la mise en route d'autres actions proposées par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (le bureau ECO21 fournira une note listant ces différents sujets soumis aux autorités communales)